

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u> Séance du : 25 Novembre 2022
---	---

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 09/12/2022

Date de convocation du conseil : 21/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme BALDACINI Angélique
Mme COLIN Michèle
M. LAFARGUE Jérôme
M. RABIEGA Yann
M. LONGO Thierry
M. GUION Wilfrid
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents:

M. GALLET Laurent
M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

DELIBERATION FRAIS KILOMETRIQUES : 2022I125 DE 23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'auparavant les agents de la commune ne bénéficiaient pas des remboursements des frais kilométriques pour les formations.

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser les frais kilométriques lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation, à tous les agents se servant de leur véhicule personnel pour :

- Les stages et formations
- Les réunions
- Les préparations à concours
- Et autres déplacements dans le cadre de leur activité professionnelle.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire.

Jean-Louis FITY.